

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	24.06.2014	14:10		PRÉSIDENCE	
Annule et remplace					

Auteur(s): Commission législative	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (destitution des membres du Conseil d'Etat)	ad 14.605
<p>Contenu:</p> <p>Article 326 (...)</p> <p>Alinéa 1 En cas de refus du Grand Conseil d'engager la procédure ou de conclure à la destitution, <i>la demande de destitution ayant été proposée par le Conseil d'Etat, la démission de quatre de ses membres</i> entraîne la dissolution de cette autorité.</p> <p>Alinéa 2: inchangé</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Veronika Pantillon	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER